

COMMISSAIRE COURSES

Le commissaire courses est essentiel, il doit préparer les différentes épreuves de courses, la mise en place des haies, steeple et zone de rabat. Il doit également s'assurer que les athlètes respectent bien les différentes règles, zones de passage de relais, passages des haies...



Le rôle du commissaire

Le commissaire courses est là pour **contrôler la position des athlètes dans les couloirs**. Les athlètes doivent respecter la zone de rabat, ils doivent rester bien dans leur couloir et le juge doit s'assurer qu'il n'y a pas de bousculades.

Le commissaire courses a également pour rôle de **contrôler les franchissements d'obstacles**. Contrôle des jambes et des bras, si la haie n'est pas poussée volontairement mais également contrôler s'il n'y a pas de bousculades.

Pour finir le commissaire courses est là pour **contrôler les relais**. S'assurer du bon passage de témoin, respect des zones d'élan et de transmission et toujours contrôler les bousculades.

Fautes d'obstructions

Un coureur ou un marcheur pourra être disqualifié d'une épreuve s'il bouscule un autre athlète, s'il coupe la route ou fait obstruction de telle manière qu'il gêne sa progression.

Si cette bousculade est considérée comme involontaire ou si la cause n'est pas due à un athlète, le juge arbitre estime qu'un athlète (ou son équipe) a été sérieusement lésé(e). Il pourra donc ordonner que la course soit tenue à nouveau (pour un, certains ou tous les athlètes) ou que l'athlète lésé (ou l'équipe) concourt dans un tour suivant de l'épreuve.

Ce n'est pas considéré comme faute de recevoir une aide physique d'un autre athlète permettant de se remettre debout.

Fautes des courses en couloirs et en peloton

Il est interdit pour un athlète :

D'aller dans le couloir placé à sa droite en gênant le concurrent qui est dans ce couloir.

De faire plusieurs appuis dans le virage situé à la gauche de l'athlète.

Dans une situation de peloton de dépasser un athlète qui est devant soit par la gauche (intérieur de la piste). Il s'agit d'un avantage illicite.

De se rabattre avant la ligne de rabat dans le cas d'un départ en ligne décalé.

De bousculer volontairement un athlète, de se décaler et gêner lors du sprint final pour les courses en peloton.